

## Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Etablissement Public Communal Administratif, doté de la personnalité morale de droit public, lui conférant une autonomie administrative à l'égard de la commune.



### Historique

Le Centre Communal d'Action Sociale, institué par la loi du 6 janvier 1986, a succédé au Bureau d'Aide sociale (ancien bureau de bienfaisance et bureau d'assistance). Par ce texte, le législateur lui confie une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Son champ d'intervention a été élargi, au fil des années et l'intégration des textes relatifs aux CCAS au sein du Code de l'Action Sociale et des Familles consacre définitivement le rôle essentiel du CCAS dans l'organisation médico-sociale française.

### Présentation

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon a su faire ses preuves dans le domaine de la prévention et du développement social.

Il agit et intervient dans le cadre de la politique sociale communale dont il est l'outil social principal.

Il coopère avec les autres institutions et associations de la ville dans un esprit de coordination et de complémentarité dans le but premier d'assurer de bonnes conditions de vie des Toulonnaises et Toulonnais.

Sa vocation d'accompagnateur social s'est renforcée depuis de nombreuses années auprès des personnes en situation de précarité sociale ou de handicap et plus particulièrement des personnes âgées pour lesquelles il a développé une offre adaptée en habitation collective (résidences-autonomie ou EHPAD) ou à domicile, mais également un programme de loisirs préventifs grâce aux animations qu'il organise en se dotant du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), lieu d'information.

Par ses démarches et cette multitude de dispositifs mis en place, le CCAS a voulu apporter des réponses de qualité en matière de prise en charge, de sécurité, de suivi, de confort et d'écoute. Il contribue à apporter une meilleure qualité de vie, malgré l'âge, la situation de handicap ou de précarité de ses administrés.

Pour financer son activité, le CCAS dispose de la subvention qui lui est versée par la commune, à laquelle s'ajoutent les participations du Conseil Départemental, de l'Agence Régionale de la Santé, les recettes provenant des différentes prestations de services (usagers, caisses de retraite), les emprunts, legs et dons (les dons faits à un CCAS par un particulier donnent droit à réduction d'impôt à hauteur de 50 % de leur montant et dans la limite de 6 % du revenu imposable).

Depuis le mois d'août 2017, le public est accueilli dans des locaux rénovés, totalement repensés, plus clairs, plus accueillants, mais aussi accessibles et sécurisés.

L'accueil rassemble désormais les services action sociale et action gérontologique.

Ces travaux ont été réalisés en partie grâce à la participation du Conseil Départemental d'un montant de 100 000 € et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 233 335 €.

### Le Conseil d'Administration

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon est administré par un Conseil d'Administration, présidé de droit par Monsieur le Maire de Toulon ou par délégation de pouvoir par Madame la Vice présidente.

Le Conseil d'administration du CCAS de Toulon est composé de huit membres élus au sein du Conseil municipal et de huit membres nommés par le

Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

## Les missions du CCAS

### Obligatoires (confiées par la loi)

- Constitution et mise à jour d'un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale qui résident dans la commune de Toulon,
- Instruction des dossiers d'aide sociale avec transmission au Conseil Départemental,
- Réception et transmission des dossiers d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA),
- Instruction des dossiers du Revenu de Solidarité Active (RSA) depuis le 1er décembre 2008,
- Analyse des Besoins Sociaux (ABS) depuis 1995.

### Facultatifs (confiées par la municipalité dans le champ social)

- Animation et développement d'une action en direction des personnes âgées et des personnes confrontées à des difficultés sociales. Organisation et gestion des interventions et prestations mises en place dans ce cadre,
- Tenue du registre des personnes vulnérables dans le cadre des plans d'alerte (Canicule, Grand Froid,...) depuis 2004.
- Réception, instruction et transmission à la Caisse des Dépôts et Consignations des dossiers d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées depuis 2012,

## LES ACTIONS POUR LES SENIORS

## Le Pôle Gérontologique

### Un service d'action gérontologique

Vous avez une question au sujet de l'aide aux personnes âgées ou handicapées ?

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) a été conçu pour y répondre. Ce service vous accueille, vous écoute, vous informe et vous conseille au sujet des diverses prestations proposées par le CCAS et structures associatives ou privées, telles que le maintien à domicile, l'entrée en établissement ou encore les dossiers relatifs à l'aide sociale, ainsi qu'à l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA).

D'autre part, le CCAS assure l'épanouissement de ses usagers à travers un grand nombre d'activités en tout genre (promenades sensibles et culturelles, parcours de prévention de santé, ateliers mémoire avec psychologue, etc.) et le suivi individuel de ses bénéficiaires par une assistante sociale.

### Des services de maintien à domicile

L'équipe de professionnels du Service Aide à domicile animée par la volonté commune d'assurer le bien-être de ses bénéficiaires, propose diverses prestations réalisées à domicile, telles que l'entretien courant du logement.

Dans le cadre du service de portage de repas, le CCAS propose une véritable restauration de qualité à domicile suivie par une diététicienne qui met tout en œuvre pour réaliser des menus plaisirs, variés et équilibrés.

De plus, les Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) occupent une large place au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon. Les équipes d'infirmiers et d'aides-soignants sont là pour aider les bénéficiaires au quotidien dans les soins techniques (injections, prises de médicaments, etc.), mais aussi les soins de nursing (lever, coucher, toilette, etc.).

Par ailleurs, le CCAS ne s'occupe pas seulement de l'aisance matérielle et sanitaire de ses bénéficiaires. En effet, soucieux de leur bonne humeur quotidienne, le personnel des équipes leur offre un réel soutien moral non négligeable.

### Des structures d'hébergement

Pour les personnes âgées dont l'état de santé nécessite un cadre sécurisé, le Centre Communal d'Action Sociale propose des structures d'hébergement adaptées.

D'une part, les Résidences-autonomie La Ressence, le Port Marchand et le Porphyre accueillent des personnes âgées valides.

L' EHPAD Le Saphir quant à lui, propose une prise en charge médicalisée 24h/24h et 7j/7j, ainsi qu'un certain nombre de services, tels que l'entretien quotidien des espaces privés et communs, le blanchissage du linge personnel, la fourniture et l'entretien du linge hôtelier et une cuisine gourmande et savoureuse où de nombreux produits frais composent les recettes traditionnelles et créatives.

Par ailleurs, ces structures ont la possibilité de faire appel à des intervenants extérieurs, tels que médecins, personnels paramédicaux, psychologues ou encore coiffeurs,....

De nombreuses activités sont également organisées au sein des établissements, permettant ainsi aux résidents de s'investir dans des ateliers manuels, artistiques, sportifs, ou encore de stimulation de la mémoire, mais aussi en extérieurs à travers des promenades sensibles et culturelles.

## LES MISSIONS DE L'ACTION SOCIALE

Dans le cadre des missions d'action sociale générale, le service d'Action Sociale instruit les dossiers :

- Du Revenu de Solidarité Active (RSA) instauré par la loi du 1er décembre 2008 qui constitue un élément essentiel de réponse à l'impératif de lutte contre la pauvreté et les exclusions. Plusieurs objectifs lui sont assignés. Il vise à assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, et à encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle. Il doit contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires,

- De domiciliations pour les personnes sans domicile stable qui ont un lien avec la commune et gestion de leur courrier,
- D'aides aux frais d'obsèques pour les personnes décédées sur la commune et dépourvues de ressources suffisantes pour le règlement de ces derniers.

Des missions facultatives lui ont été attribuées en vue de répondre à des besoins urgents de personnes en difficulté.

Le service instruit également les demandes de :

- secours d'extrême urgence,
- secours « commission » après avis de la Commission des Affaires Sociales,
- aide aux frais de chauffage pour les personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité).

## En savoir plus

### Horaires d'ouverture au public

#### du lundi au vendredi, saufs jours fériés

**de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 45 à 17 heures**

**Tél 04 94 24 65 00 - Fax 04 94 91 27 75**

#### Adresse

100, rue des remparts  
CS 20813  
83051 Toulon Cedex

#### Réseau Mistral

Lignes de bus : 8, 18, 3 et 5

[Pour plus d'informations sur les horaires, consulter le site du Réseau Mistral \[1\].](#)

- ▶ [Dépliant CLIC.pdf \(p 814.93 Ko \) \[2\]](#)
- ▶ [Dépliant aide à domicile \(p 558.6 Ko \) \[3\]](#)
- ▶ [tarifs aide à domicile.pdf \(p 267.29 Ko \) \[4\]](#)
- ▶ [Dépliant Portage de Repas à Domicile \(p 531.05 Ko \) \[5\]](#)
- ▶ [Dépliant SSIAD \(p 593.52 Ko \) \[6\]](#)
- ▶ [Dépliant E.H.P.A.D. Le Saphir \(p 850.11 Ko \) \[7\]](#)
- ▶ [Dépliant Résidence-autonomie de la Ressence \(p 972.96 Ko \) \[8\]](#)
- ▶ [Dépliant Résidence-autonomie du Porphyre \(p 918.19 Ko \) \[9\]](#)
- ▶ [Résidence Autonomie Port Marchand Dépliant \(p 966.6 Ko \) \[10\]](#)
- ▶ [tarifs\\_portage\\_2019\\_-.pdf \(p 248.25 Ko \) \[11\]](#)

### Contacts -

- ▶ [TOUT L'ANNUAIRE \[12\]](#)

#### Mairie de Toulon

Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

### Liens:

- [1] [http://www.reseaumistral.com/horaires/index.asp?rub\\_code=23](http://www.reseaumistral.com/horaires/index.asp?rub_code=23)
- [2] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant\\_clic\\_2019\\_valide.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant_clic_2019_valide.pdf)
- [3] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant\\_aide\\_domicile\\_2016.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant_aide_domicile_2016.pdf)
- [4] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/tarifs\\_saad\\_2019\\_1.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/tarifs_saad_2019_1.pdf)
- [5] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant\\_portage\\_2016.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant_portage_2016.pdf)
- [6] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant\\_ssiad\\_2017\\_0.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant_ssiad_2017_0.pdf)
- [7] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019\\_depliant\\_saphir\\_0.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019_depliant_saphir_0.pdf)
- [8] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019\\_depliant\\_ressence\\_0.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019_depliant_ressence_0.pdf)

- [9] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019\\_depliant\\_porphyre.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019_depliant_porphyre.pdf)
- [10] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019\\_depliant\\_port\\_marchand\\_0.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019_depliant_port_marchand_0.pdf)
- [11] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/tarifs\\_portage\\_2019\\_.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/tarifs_portage_2019_.pdf)
- [12] <https://www.toulon.fr/annuaires>